

ACOUPHENES*



DEFINITION

Les acouphènes sont des bruits « parasites » qu'une personne entend sans que ceux-ci n'existent réellement. Il peut s'agir de sifflements, de bourdonnements ou de cliquetis, par exemple. Ce sont des bruits que l'on entend dans une oreille (ou les deux) ou dans sa tête. Ils sont associés ou non à une perte d'audition.

Il en existe deux types :

- Ceux dits "objectifs" proviennent de l'intérieur du corps (ex. : bruit du sang circulant dans un vaisseau) ;
- Ceux dits "subjectifs" ne viennent d'aucune source physique. Ils prennent la forme de bourdonnements d'oreille ou de sifflements.

AIDES MOBILISABLES

- Adaptation de l'organisation de travail (pauses aménagées, adaptation de planification...)
- Mobilité si possible vers un poste ou/ environnement moins bruyant
- Aide financière de la Mission Handicap pour l'achat d'un appareil auditif adapté (prothèse auditive, générateur de sons blancs...)
- Aménagement du poste de travail (casque monaural ou oreillette, amplificateur pour téléphone...)
- Accompagnement du psychologue du travail...

Aides mobilisables réservées aux travailleurs handicapés dans les limites des conditions et du budget de l'accord relatif à l'insertion et au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés en accord avec la médecine du travail (liste d'aide non exhaustive)

FACTEURS DECLENCHANTS

Ces symptômes peuvent être liés à un traumatisme acoustique ou au vieillissement de l'oreille. Les acouphènes peuvent aussi être causés par une pathologie qui concerne le système auditif (bouchon de cérumen, otite moyenne, otospongiose, maladie de Ménière...). Ils peuvent également être dus à des maladies comme l'hypertension artérielle ou à la prise de médicaments ototoxiques (toxiques pour l'oreille).

CONSEQUENCES

- Sensibilité à certains sons
- Fatigabilité
- Difficultés de concentration
- Anxiété
- Perte d'audition
- Troubles du sommeil
- etc...

CONSEIL DE L'EXPERT

« Le traitement spécifique n'existe pas. Réduire le stress négatif et contrôler les situations d'anxiété est bénéfique. La protection des oreilles (bouchons anti bruit disponibles en pharmacie ou en magasin de bricolage) est essentielle lors des activités de loisir (bricolage, certains concerts..). »

Médecin du travail - ACMS



LE CAS DE MARC

Dans l'épisode n°1 des aventures de Marc & Andy, nous découvrons que Marc est sujet à des acouphènes générés par les perturbations d'Andy. Après de nombreuses péripéties Marc se décide à **déclarer son handicap**. La Mission handicap peut alors l'accompagner avec l'appui de la médecine du travail et de son ORL. Marc bénéficie d'une **aide financière** pour l'achat d'un **générateur de bruits**, un appareil ressemblant à une prothèse et produisant un bruit de fond doux, qui masque les acouphènes, et qui bâillonne Andy bien sûr.

SOURCES**

- Assurance Maladie. Acouphènes [en ligne]. Ameli-sante, mise à jour le 8 avril 2015 [consulté le 27 juillet 2015]. Disponible sur : <http://www.ameli-sante.fr/acouphenes/les-acouphenes-definition-causes-effets.html>
- Acouphènes [en ligne]. PasseportSanté.net, mise à jour en mars 2011 [consulté le 27 juillet 2015]. Disponible sur : <http://www.passeportsante.net/fr/Maux/Problemes/Fiche.aspx?doc=acouphenes-pm-references>
- Acouphène [en ligne]. Le journal des femmes, mise à jour en juillet 2015 [consulté le 29 juillet 2015]. Disponible sur : <http://sante.journaldesfemmes.com/pratique/maladies/maladies-des-oreilles/820/acouphene.html>



*Les fiches Maladies sont des fiches informatives qui ne peuvent être considérées comme exhaustives et qui en conséquence doivent faire l'objet de vérifications. En aucun cas, ces informations ne peuvent se substituer à un avis médical.

** les liens hypertextes menant vers d'autres sites ne sont pas mis à jour de façon continue. Il est possible qu'un lien devienne introuvable. Veuillez alors utiliser les outils de recherche pour retrouver l'information désirée.